

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

Attribution de missions à l'Administration générale de la trésorerie

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal désignant l'Administration générale de la trésorerie compétente concernant les missions dans le cadre des mesures restrictives en matière financière.

Cette administration exerce déjà certaines missions assignées aux autorités compétentes des États membres selon les termes de dispositions européennes. Le projet vise à ancrer juridiquement cette compétence et désigne l'Administration générale de la trésorerie comme autorité compétente pour les missions qui lui sont attribuées par les dispositions européennes dans le cadre des mesures restrictives en matière financière.

Le projet d'arrêté royal met par ailleurs en œuvre les dispositions européennes relatives aux mesures restrictives en ce qui concerne la désignation de l'autorité compétente pour les missions dans le cadre des mesures restrictives en matière financière.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal désignant l'autorité compétente concernant les missions dans le cadre des mesures restrictives en matière financière, conformément à l'article 2 de la loi du 13 mai 2003 relative à la mise en œuvre des mesures restrictives adoptées par le Conseil de l'Union européenne à l'encontre d'Etats, de certaines personnes et entités

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be